



Délibération n° 89 / 2014

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet à dix sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. René-Louis FAGES, M. Michael GIL, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENEC, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : M. Rémi SIE (pouvoir à M. Patrick MATTERA).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle LACUBE a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Déplacements / Sécurité – Fête votive 2014 – Protocole d'accord entre la commune et la Gendarmerie nationale – Autorisation de signature.

Madame Michèle WASSELIN, Conseillère municipale de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de la préparation de la fête votive de Pignan qui se tiendra du 14 au 17 août prochain et conformément à la circulaire préfectorale relative aux fêtes votives du 2 avril 2009, la Gendarmerie nationale et la commune souhaitent, au travers d'un protocole d'accord, prendre toutes les dispositions permettant le renforcement du niveau de sécurisation.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission déplacements, sécurité le 18 juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le protocole d'accord entre la commune et la Gendarmerie nationale relative à l'organisation de la fête votive qui aura lieu du 14 au 17 août 2014,
- autorise Mme le Maire à signer le protocole ainsi que tout document relatif à cette affaire